

bonjour!

Paraît 6 fois par an

Un lien dynamique entre l'administration communale et les habitants d'Yverdon-les-Bains!

novembre 2013

n° 64



Editorial

L'hiver frappe à notre porte, mais la ville d'Yverdon-les-Bains sait néanmoins rester animée durant cette période! Depuis quelques années en effet, à côté des manifestations devenues des traditions (le marché de Noël, qui occupera cette année la place Pestalozzi ainsi que la place de l'Ancienne-Poste, le concert de la Saint-Sylvestre, la patinoire mobile), les services de l'administration organisent plusieurs événements. Les Soupes d'ici et d'ailleurs à la place de la Gare ou le Nouvel-An sur la place Pestalozzi font partie de ces nouveautés apparues il y a peu. Et, pour la première fois cette année, un repas de Noël sera offert le 24 décembre à celles et ceux qui souhaitent venir partager un moment convivial lors d'une soirée résolument festive à La Marive.

Certains se plaignent du manque d'animation dans notre ville. Nous nous attachons année après année à la rendre plus vivante, de manière à ce que chacun puisse y vivre des moments agréables, en toute saison. Et en l'occurrence, nous permettrons de passer un hiver agréable, ponctué de petits et grands moments que nous espérons aussi chaleureux que possible. Et dans le même temps, il y a lieu de trouver un équilibre afin que celles et ceux qui souhaitent simplement jouir du calme du week-end ou des périodes de vacances y trouvent également leur compte. Une balance des intérêts qu'il est parfois difficile de mettre en œuvre...

Ce numéro de Bonjour vous permettra, comme à l'accoutumée, de découvrir quelques nouveautés et quelques informations d'actualité, qui démontrent s'il en était encore besoin le dynamisme de notre administration et de toutes celles et tous ceux qui participent par leur engagement et leur créativité à rendre cette ville plus agréable encore. Qu'ils en soient ici cordialement remerciés! Sans eux, sans vous, habitants d'Yverdon-les-Bains, qui êtes les acteurs de votre cité, rien ne serait possible.

J'en profite pour vous souhaiter, au nom de la Municipalité, une excellente fin d'année 2013 et de très joyeuses fêtes!

Daniel von Siebenthal, Syndic

Merci pour votre participation!

La démarche participative liée au réaménagement de la place d'Armes (DEPPAR) a pris fin le 19 novembre dernier avec une grande soirée de clôture à la Salle des Débats de l'Hôtel de Ville. Les résultats de ce sondage de la population quant à ses attentes sur le futur de ce lieu central de la ville seront diffusés durant le mois de décembre sur le site Internet www.ylb.ch/deppar. Au début 2014, un film retraçant le déroulement de DEPPAR, réalisé par l'Atelier vidéo du Service Jeunesse et Cohésion sociale, sera également mis en ligne.

Initiée en mars 2013 par un questionnaire distribué dans tous les ménages de la ville, DEPPAR a permis, au travers des nombreuses rencontres organisées avec la population (8 ateliers différents), de parler, d'échanger, de rêver au sujet de la place d'Armes et de son futur aménagement. Tout au long de cette année 2013, de nombreuses personnes, d'ici et d'ailleurs, ont participé aux ateliers, ont fait des propositions, ont émis leurs souhaits et envies pour la nouvelle place qui verra le jour ces prochaines années. Le comité d'organisation de DEPPAR, piloté par le Service de l'urbanisme et des bâtiments (URBAT), tient à adresser un immense merci à toutes celles et tous ceux qui ont exprimé leur avis.

Tous ces avis vont nourrir une synthèse qui sera diffusée sur le site Internet susmentionné à mi-décembre 2013. Cette synthèse, qui regroupe les attentes et envies de la population pour la nouvelle place d'Armes, sera prise en compte dans le cahier des charges du concours d'architecture qui se tiendra en 2014.

Parallèlement à la préparation du concours d'architecture, URBAT travaille actuellement sur la recherche d'investisseurs pour réaliser le parking souterrain, dont la construction est la condition *sine qua non* pour réaménager la surface de la place d'Armes. Régulièrement, la population de la ville sera informée de l'évolution de ce projet majeur pour le futur d'Yverdon-les-Bains, au travers de *Bonjour!* ou d'autres supports de communication.

Le Service de l'urbanisme et des bâtiments

NOUVELLE
PLACE
D'ARMES

DÉMARCHE
PARTICIPATIVE

Dans ce numéro :

Festivités de décembre

pages 2-3

Le géo-portail

page 4

La taxe CO₂

page 6

Le Règlement sur la protection des arbres

page 7



Les manifestations de décembre à Yverdon-les-Bains

Les habitants de la ville vont au devant d'un mois de décembre rempli de surprises. Les Soupes, le Marché de Noël, le repas du 24 et les festivités du 31 offriront des moments de chaleur, de partage et de joie à chacune et chacun!



29.11.2013-12.01.2014 La Patinoire

Cette année à nouveau, la Municipalité propose une prestation ludique et sportive aux habitants d'Yverdon-les-Bains et région, avec l'installation d'une patinoire sur la place Pestalozzi.

Du 29 novembre 2013 au 12 janvier 2014, tout amateur de glisse pourra profiter de 120 m² de glace en plein centre-ville, selon les horaires indiqués ci-dessous. La patinoire sera fermée uniquement les 25 décembre et 1^{er} janvier.

L'accès à la patinoire est gratuit pour toute personne ayant des patins. Pour les autres, une location de Fr. 3.- la paire est demandée.

Horaires d'ouverture du 29 novembre au 5 décembre et du 26 décembre au 12 janvier:

Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 15h - 19h
Mercredi: 14h - 19h
Samedi: 10h - 12h30 / 14h - 18h
Dimanche: 14h - 18h

Horaires d'ouverture pendant le Marché de Noël (du 6 au 24 décembre):

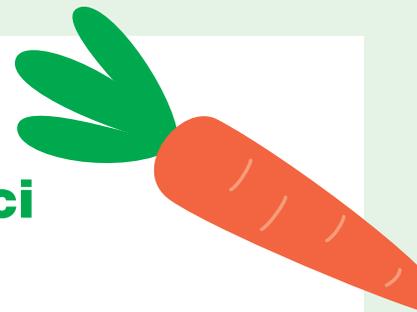
Semaine: 14h - 20h
Samedi: 10h - 20h
Dimanche: 11h - 18h

Durant les nocturnes du 19 et 23 décembre, la patinoire sera ouverte jusqu'à 22h30.



2-24.12.2013

Les Soupes d'Ici et d'Ailleurs



Du 2 au 24 décembre 2013, 29 institutions et associations à vocation sociale d'Yverdon-les-Bains et région prépareront et offriront une soupe, chaque soir différente, à la population, dans le cadre de la 4^e édition des Soupes d'Ici et d'Ailleurs. La manifestation aura lieu du lundi au samedi de 16h à 20h sur le parvis de la gare.

Cette initiative lancée par la ville et l'association Arcadie, institution spécialisée en alcoologie, réunit de nombreux acteurs sociaux d'Yverdon-les-Bains et de la région. A l'occasion de cette collaboration, ce réseau souhaite créer un point de rencontre hors des cadres habituels afin de rassembler toute la population en cette période de fêtes. Depuis 3 ans, ces moments de partage et d'échange rassemblent de nombreuses personnes qui souhaitent passer un moment convivial et chaleureux. En 2012, près de 5700 visiteurs se sont arrêtés sur le parvis et ont dégusté près de 3000 litres de soupe. Cette année, plusieurs animations musicales sont également prévues pour ajouter une touche rythmée à la manifestation.

Tous les détails des Soupes d'Ici et d'Ailleurs sous www.ylb.ch/soupes

Associations et institutions partenaires

Amicale Pierre-de-Savoie, Association macédonienne A. Makedonski, Association de Villette / Sous-Bois, Bureau Information Femmes, Cartons et jardins du cœur, Centre culturel portugais, Croix-Bleue romande, EPER Nouveaux Jardins, EVAM, Fabricants de Joie, Femmes solidaires, Fondation Bartimée, Fondation de Vernand-Accadom, Fondation Estérelle-Arcadie, Fondation Vaudoise contre l'Alcoolisme, Foyer de la Thièle, Graap-Fondation la Roselière, La Roulotte, Conseil des Jeunes, Le Repuis, SemoNord, Pastorale sociale, Pro Senectute Vaud, Relais Contact, Service Jeunesse et Cohésion sociale (Animation socio-culturelle, FemmesTISCHE, Travail social hors murs), Thaïs & Friends, Tisserands du Monde, Zone Bleue



6-24.12.2013

Le Marché de Noël

Du 6 au 24 décembre, le traditionnel Marché de Noël investit la place Pestalozzi et, en grande première cette année, la place de l'Ancienne-Poste. Pendant près de 3 semaines, les Yverdonnois-es pourront déambuler et se laisser séduire par les produits de près de 70 exposants. Comme à l'accoutumée, plusieurs chalets proposeront nourriture et boissons, afin de permettre au public de passer un moment convivial. Pendant les week-ends, des animations spéciales (Cirque dans la rue, Père Noël) seront proposées.

Le Marché de Noël sera inauguré le samedi 7 décembre à 11h. La population est conviée à suivre la cérémonie d'ouverture, qui sera suivie d'un apéritif et d'une soupe aux pois. Un orchestre de jazz animera la manifestation, qui sera également l'occasion de recevoir une délégation de Pontarlier, dans le cadre du 10^e anniversaire de la Charte d'amitié avec cette ville de France voisine.

Horaires d'ouverture

Lundi-vendredi : 14h-20h (22h les 19 et 23 décembre pour les nocturnes)
Week-ends : 10h-20h

Tous les détails sur www.noelyverdon.ch.

24.12.2013, 18h

Noël Ensemble

Venez passer la soirée de Noël avec nous, le 24 décembre, de 18h à minuit à La Marive! Ce jour-là, le Service jeunesse et cohésion sociale, la Paroisse protestante, l'Eglise évangélique des Uttins, les Cartons et jardins du cœur, la fondation Bartimée, Les Petits Déjeuners Contacts, la CCSI, Pro Senectute Vaud, le SemoNord et Demroc invitent les Yverdonnoises et les Yverdonnois à une chaleureuse veillée de Noël de 18h à minuit à la salle de La Marive.

Ouverte à toutes et à tous, cette veillée s'adresse à celles et ceux qui souhaitent vivre ensemble la soirée de Noël, partageant ainsi un moment convivial et joyeux. Un repas, diverses animations festives et des cadeaux pour chaque enfant sont au programme de cette soirée.

Toutes les personnes qui souhaitent participer à cette veillée sont invitées à se rendre à La Marive dès 18h le 24 décembre (aucune inscription n'est nécessaire). Une contribution de Fr. 5.- est demandée à chaque adulte. Un service de transport pour les personnes à mobilité réduite ou en chaise roulante est mis en place sur réservation jusqu'au 23 décembre (contact: Eric Defferrard 079 665 48 34).

Les organisateurs cherchent encore des bénévoles pour la soirée.
Les personnes intéressées sont priées de contacter
Cécile Ehrensperger au 076 425 94 84.

31.12.2013, 19h

Concert de la St-Sylvestre au Temple

Mélancolie de l'année que l'on quitte, joie de l'année qui commence, l'Ensemble Tiffany interprétera des mélodies légères, des valse aristocratiques et des pièces célèbres et pétillantes. Vous êtes toutes et tous conviés le 31 décembre à 19h au Temple pour revivre l'atmosphère de la Belle Epoque et apprécier le charme d'un autre temps.

Rassemblés autour du violon rigoureux de leur chef, quinze musiciens romands (cordes, flûte, clarinette, saxophone, trombone, piano et percussions) mettent année après année tout leur talent au service de la fête. L'entrée est libre, collecte à la sortie.

31.12.2013, 23h

Nouvel An sur la place Pestalozzi

Rendez-vous dès 23h sur la place Pestalozzi pour fêter ensemble la dernière heure de 2013 et entrer du bon pied dans la nouvelle année! Vin chaud, thé et musique: les ingrédients indispensables pour une Saint-Sylvestre réussie. La manifestation se termine à 1h.

Yverdon-les-Bains à la carte

Yverdon-les-Bains met un nouveau guichet virtuel à disposition du public et des professionnels, pour consulter cartes et plans de manière interactive. Ce projet est piloté et réalisé par l'unité SIT (Système d'information du territoire) rattachée à l'Office informatique communal. Il s'appuie sur des technologies Open Source développées dans le cadre d'une collaboration réunissant d'autres villes vaudoises comme Vevey, Montreux, Pully, Morges, Nyon et Lausanne, ainsi que les cantons de Vaud, de Neuchâtel, de Bâle-Campagne et la Confédération.

Disponible à l'adresse: <http://geo.yverdon.ch>, le géoportail yverdonnois regroupe des informations géographiques provenant des différents services de l'administration communale. À ceci s'ajoutent des données concernant le projet AggloY ainsi que des données cantonales telles que cadastre et photographies aériennes. Les thématiques perturbations du trafic, transports publics, itinéraires cyclables, stationnement, points de collecte des déchets, AggloY et cartes historiques sont d'ores et déjà consultables par le public. Ce guichet est déjà utilisé depuis plusieurs mois par les services communaux, par exemple dans le cadre de l'exploitation des réseaux d'énergie, l'aménagement du territoire ou l'assistance aux services d'urgence, via l'accès à des données sécurisées. Ce nouvel outil offre un accès simple et rapide aux données gérées par le SIT communal. Des fonctions de dessin et d'impression permettent d'ajouter des éléments personnels et d'imprimer ensuite son plan.

Une version mobile simplifiée est également disponible. Nul besoin d'installer une application, il suffit de visiter la page à l'aide du navigateur Internet de son appareil mobile.

Les informations publiées sont mises à jour avec soin, mais il peut toutefois subsister quelques erreurs. N'hésitez donc pas à nous communiquer celles que vous aurez constatées à l'adresse sit@yverdon-les-bains.ch. Veuillez noter que les données de ce guichet sont dépourvues de foi publique, cela signifie qu'elles n'ont pas de valeur légale.

Le Système d'information du territoire



Souscription de bois de feu

Le Service des travaux et de l'environnement met en souscription du bois de feu certifié FSC et PEFC issu des forêts communales.

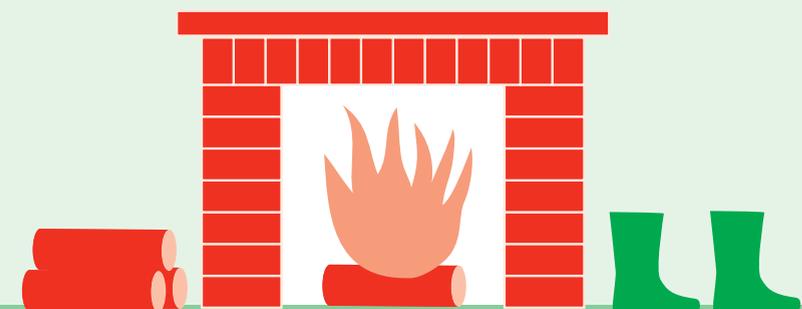
Foyard - hêtre, en bordure des chemins forestiers, bois vert (coupé cet automne), disponible dès février 2014.

- Stère de bois de feu à Fr. 75.-/ballot**, en longueur de 1 m
- Bois de feu long à Fr. 40.-/stère**, en longueur d'environ 4-5 m, commande minimum de 10 stères

La souscription est également disponible sur notre site Internet : www.yverdon-les-bains.ch/prestations-deladministration/travaux-et-environnement/actions/

Les souscriptions sont à retourner au Service des travaux et de l'environnement, rue de l'Ancien Stand 4, Case postale 355, 1401 Yverdon-les-Bains.
Tél. : 024 423 63 64, Fax : 024 423 63 60, courriel : mam@yhb.ch

prénom / nom	
adresse	
code postal	ville
téléphone	
date	signature



Souscription pour le vin d'honneur

Pinot Noir - Millésime 2012, classé «Grand Cru» - Vin rouge, AOC Bonvillars, réserve spéciale de notre Commune, avec label Vinatura

- Carton(s) de 6 bouteilles 75 cl, à Fr. 66.- le carton
- Carton(s) de 12 bouteilles 50 cl, à Fr. 88.- le carton

Les Polognes - Millésime 2012 - Vin rouge, AOC Bonvillars, assemblage de Pinot Noir et de Gamaret

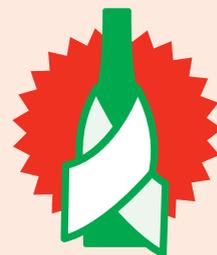
- Carton(s) de 6 bouteilles 75 cl, à Fr. 75.- le carton

Chasselas Bonvillars - Millésime 2012, classé «Grand Cru» - Vin blanc, AOC Bonvillars, réserve spéciale de notre Commune, avec labels Terravin et Vinatura

- Carton(s) de 6 bouteilles 75 cl, à Fr. 48.- le carton
- Carton(s) de 12 bouteilles 50 cl, à Fr. 64.- le carton

Oeil-de-Perdrix - Millésime 2012 - Vin rosé, avec label Vinatura, quantité limitée

- Carton(s) de 12 bouteilles 50 cl, à Fr. 84.- le carton



Conditions :

- Les souscriptions sont à retourner au Service des travaux et de l'environnement, rue de l'Ancien Stand 4, 1401 Yverdon-les-Bains. Tél. : 024 423 63 64, Fax : 024 423 63 60, courriel : mam@yhb.ch.
- Les commandes seront honorées selon l'ordre de réception et jusqu'à épuisement du stock.
- La souscription est également disponible sur notre site Internet : www.yverdon-les-bains.ch/prestations-deladministration/travaux-et-environnement/actions/.

Les marchandises sont à retirer dès aujourd'hui directement au Service des travaux et de l'environnement, contre paiement comptant ou sur facture.

prénom / nom	
adresse	
code postal	ville
téléphone	
date	signature

Ateliers de Slam

Le 31 janvier 2014, le slameur Narcisse jouera la première représentation de son spectacle « Cliquez sur j'aime ». Narcisse est Champion de France 2013 de slam, art de la déclamation poétique par excellence. Il proposera jusqu'en janvier 2014 une série d'ateliers destinés à tous ceux qui souhaitent partir à la découverte du slameur qui sommeille en eux. En point de mire, la possibilité de participer à la scène libre de la Soirée slam, qui aura lieu le 1^{er} février au Théâtre Benno Besson.

Dates des ateliers

Mercredi 4 décembre, mercredi 18 décembre 2013

Mercredi 8 janvier, lundi 20 janvier 2014

Horaires

De 20h à 21h30

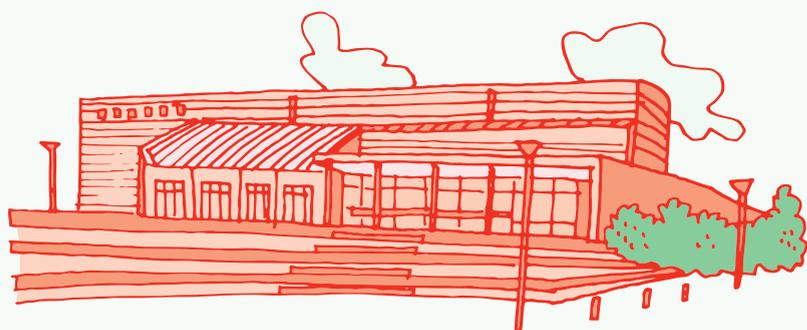
Ateliers ouverts à tous, dès 10 ans.

Tarif: Fr. 30.- pour l'ensemble des ateliers

Informations et inscriptions

Théâtre Benno Besson: tbb@yvb.ch

Tél.: 024 423 65 80



La Marive fête ses 20 ans et recherche des images d'archive!

En juin 2014, la salle de La Marive fêtera ses 20 ans d'existence. Au fil de ces années, de nombreux événements privés et associatifs y ont été organisés, et de nombreuses photos, traces de ces moments inoubliables, ont sans doute été prises. Nous souhaiterions pouvoir rassembler un maximum de photos et de vidéos, témoignages de l'histoire des 20 premières années de La Marive, et faisons appel à vous pour cela!

Pour nous transmettre vos photos ou vidéos, rien de plus simple! Il vous suffit de nous les envoyer par courrier à: Service de la culture, rue de Neuchâtel 4, 1400 Yverdon-les-Bains, ou par courriel à sandie.pantet@yverdon-les-bains.ch.

Les photos et vidéos rassemblées seront diffusées pendant les festivités des 20 ans.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre contribution.

Le Service de la culture



Stationnement amélioré pour les personnes à mobilité réduite

Au début 2013, la Police Nord vaudois a réuni Pro Infirmis Vaud, l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées (AVACAH) et la filière mobilité d'Yverdon-les-Bains pour faire le point sur la configuration actuelle de la ville du Nord vaudois pour les personnes à mobilité réduite. Souhaitant améliorer les conditions de déplacement de ces personnes, les quatre partenaires ont identifié plusieurs mesures pour faciliter les déplacements de ces derniers, dont les premières ont été appliquées en cette fin d'année 2013.

Durant les derniers mois, des améliorations ont ainsi été apportées au niveau du stationnement pour personnes handicapées:

- Repositionnement d'une place de stationnement handicapé à la rue de la Plaine;
- Création de deux nouvelles places à la rue d'Orbe et à la rue du Valentin;
- Marquage et signalisation verticale des places sur le territoire de la ville.

Ces mesures permettent d'améliorer le confort et la sécurité des usagers, et de proposer plus de places pour les personnes à mobilité réduite. Actuellement, Yverdon-les-Bains dispose de 45 aires de stationnement ce type sur l'espace public, qui sont désormais visibles sur le géo-portail de la ville à l'adresse suivante: http://geo.yverdon.ch/stationnement_mob_reduite.html.

Les partenaires ont également prévu d'autres actions pour les années à venir. Une journée de sensibilisation devrait avoir lieu en 2014. A l'horizon 2015, il est envisagé d'identifier des parcours privilégiés pour handicapés, disposant de marquages tactiles pour personnes aveugles ou malvoyantes, des mains courantes et des abaissements de trottoirs. *Bonjour!* ne manquera de se faire l'écho de ces prochaines initiatives!

La Police Nord vaudois

Les recommandations de la Police Nord vaudois contre les cambriolages

En quittant son domicile, chacun(e) souhaite le retrouver intact à son retour. Malheureusement, des personnes malintentionnées profitent de l'absence des résidents pour commettre des vols ou des déprédations, souvent à la nuit tombante. En effet, une maison ou un appartement non-éclairé, comme une boîte aux lettres pleine ou une fenêtre laissée ouverte, laisse envisager que les lieux sont inoccupés. Ces signes peuvent encourager les voleurs à commettre leurs forfaits.

Les cambrioleurs mettent alors très peu de temps pour passer à l'acte; ils fouillent, dérobent et cassent sans scrupule. Le cas échéant, la meilleure des assurances ne compense pas le stress psychologique ressenti par les victimes. L'atteinte contre l'intégrité domiciliaire est en effet très mal perçue.

Il est donc fort utile de prendre quelques mesures à caractère dissuasif:

- pose de détecteurs de mouvement déclenchant des lumières aux abords des villas;
- mise en fonction de lampes par des minuteries;
- fermeture des fenêtres et des portes;
- boîte aux lettres vidée régulièrement.

Il peut également s'avérer utile d'informer de manière préventive les services de police en cas de faits inhabituels dans son quartier (personne(s) observant les habitations et les alentours, véhicule stationné dans un endroit incongru, etc.).

Et, si vous deviez quand même être victime de malfrats malgré toutes ces précautions, avertissez immédiatement la police par le biais du numéro d'urgence 117. La Police Nord vaudois se tient également à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 024 423 66 66, ou via son site Internet www.policenv.ch.

La Police Nord vaudois

Quid de la taxe CO₂ en 2014 ?

Dès le 1^{er} janvier 2014, les utilisateurs de combustibles d'origine fossile verront la taxe CO₂ augmenter. Mais à propos, à quoi sert donc cette taxe ? Et saviez-vous que chaque personne domiciliée en Suisse en récupère une partie ? Si vous ne connaissez pas les réponses à ces questions, cet article vous concerne.

A quoi sert la taxe CO₂ et combien rapporte-t-elle ?

La taxe sur le CO₂ est une taxe d'incitation prélevée depuis 2008 sur les combustibles d'origine fossile dans le but d'encourager une utilisation parcimonieuse de ceux-ci. Depuis 2010, son taux se monte à Fr. 36.- par tonne de CO₂. Cela correspond à des recettes annuelles de l'ordre de 500 à 600 millions de francs. A partir de 2014, la taxe augmentera à Fr. 60.- par tonne de CO₂ et rapportera ainsi environ 800 millions de francs. Petite précision: les carburants (essence, diesel) ne sont pas concernés par cette taxe.

Que fait l'Etat des recettes de la taxe CO₂ ?

Un tiers des recettes (300 millions de francs au maximum) est affecté au Programme Bâtiments, qui permet à la Confédération et aux cantons de financer l'assainissement énergétique des bâtiments. Par ailleurs, 25 millions de francs vont au fonds de technologie, créé dans le but d'encourager les innovations qui limitent les gaz à effet de serre, réduisent la consommation de ressources énergétiques ou favorisent l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Les deux tiers restants sont à disposition pour être redistribués. Ils sont répartis par la Confédération au prorata entre les entreprises et la population.

Comment la taxe CO₂ est-elle redistribuée à la population ?

Les recettes de la taxe sur le CO₂ prélevée auprès de la population sont redistribuées à parts égales à toutes les personnes domiciliées en Suisse et chacun reçoit le même montant. En 2014, Fr. 52.20 seront donc versés par personne et par an, soit une déduction mensuelle de Fr. 4.35 sur la prime de l'assurance maladie obligatoire. Ainsi, pour une famille de 4 personnes qui consommerait l'équivalent de 20'000 kWh de gaz naturel par an pour se chauffer, le montant de la taxe versé (Fr. 218.60) est pour ainsi dire récupéré via la déduction sur les primes d'assurance (4 x Fr. 52.20 = Fr. 208.80).

Et aux entreprises ?

Les recettes de la taxe sur le CO₂ prélevée auprès des entreprises sont redistribuées à l'ensemble des employeurs. Ils reçoivent un montant proportionnel à la masse salariale qu'ils ont déclarée à leur caisse de compensation AVS. Ces dernières, mandatées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), redistribuent les montants dus sous forme de déduction ou de versement, généralement au mois de juin. En 2013 par exemple, les employeurs ont reçu Fr. 19.20 pour Fr. 100'000 de masse salariale soumise à l'AVS en 2011.

Pourquoi la taxe CO₂ augmentera-t-elle en 2014 ?

La taxe sur le CO₂ est revue à la hausse lorsque les objectifs de réduction des émissions dans le domaine des combustibles ne sont pas atteints. En 2012, la Suisse n'a pas atteint l'objectif de réduction fixé dans la Loi sur le CO₂. C'est pourquoi, à partir de 2014, la taxe CO₂ sur les combustibles

passera de 36 à 60 francs par tonne de CO₂. Sur la base d'une consommation annuelle de 20'000 kWh de gaz naturel (équivalent à 2'000 litres de mazout), cela correspond à une augmentation d'environ 0.6 centime par kilowattheure produit avec du mazout et de 0.45 centime par kilowattheure avec du gaz naturel, soit respectivement Fr. 120.- supplémentaires par an pour le mazout et Fr. 90.- pour le gaz naturel.

Le coup de peinture du Conseil des Jeunes

La jeunesse face au flop

On entend souvent parler des jeunes d'aujourd'hui comme la génération des fainéants. A contrario, si l'on questionne les jeunes autour de nous, on peut constater que bon nombre parmi eux perçoivent la société comme une chose ennuyeuse, où il n'y a de toute façon rien à faire. D'un point de vue superficiel, on voit souvent les jeunes comme des personnes qui préfèrent les jeux vidéo à une participation active à la vie communautaire.

Certes, la vie peut paraître monotone, mais la Suisse offre pourtant beaucoup de possibilités de s'intéresser, de participer, de s'engager dans la société et pourquoi pas aussi dans la politique. Ces opportunités sont très variées; on peut faire beaucoup de choses et même en inventer d'autres! N'avez-vous jamais tenté de construire quelque chose d'inédit et de vous sentir au cœur d'un projet ?

La ville d'Yverdon, comme beaucoup d'autres villes suisses, possède un Conseil des Jeunes ouvert à tous les jeunes entre 13 et 25 ans, prêt à accueillir toute la motivation et l'imagination possibles. Ces deux qualités sont justement les premières caractéristiques qu'on associe à la jeunesse et c'est dommage qu'elles soient trop souvent gâchées par manque d'intérêt.

Depuis toujours, le Conseil se démène pour accroître sa popularité, mais, malgré tout cela, on constate toujours une flemme contagieuse chez les jeunes lorsqu'il s'agit de s'engager. Heureusement, il y a un groupe de jeunes pleins d'entrain qui représentent avec orgueil la jeunesse yverdonnoise. Et c'est avec ce même élan que le nouveau comité du Conseil des Jeunes est entré en fonction lors des élections le 10 octobre 2013. En voici la composition: Debora Martinez (présidente), Alexandre Martin (vice-président), Emma-Sofia Lunghi, Mélody Martin et Victor Müller.

Enième constat de l'inertie collective chez les jeunes d'Yverdon, la séance s'est déroulée devant une assemblée fantôme, composée de rares courageux qui ont osé braver le froid. « Trop de jeunes préfèrent rester tranquillement au chaud, au lieu de venir débattre au CDJY, car ils n'y trouvent pas l'intérêt suffisant », nous confie Raphaël Stöber, membre du Conseil. Le nouveau comité est décidé à combattre cette tendance pour l'année à venir. Des moyens seront mis en place pour repeupler les bancs de la salle communale. A ce propos, Emma Lunghi, élève de troisième année au gymnase d'Yverdon, qui pense prendre le poste de responsable à la communication, nous dit: « J'ai fait le choix de m'engager au comité cette année, car je crois en la jeunesse yverdonnoise et j'aimerais prouver que j'ai raison. »

Soyons certains que, sous ce nouveau mandat, l'engouement politique regagnera le cœur des jeunes de notre région, afin d'assurer une relève pour les prochaines années.

Rejoignez-nous lors de la prochaine séance du Conseil des jeunes, le jeudi 12 décembre 2013 à 19h à l'Hôtel de Ville (1^{er} étage) !
Et sur Facebook: Conseil des jeunes Yverdon.



Nouveau règlement sur la protection des arbres

La nature en ville, les arbres en particulier, participent au sentiment de bien-être des habitants.

Un quartier où domine la végétation est volontiers qualifié de cité-jardin, ce qui lui confère une valeur supplémentaire et le distingue des autres quartiers, jugés plus banals. La végétation est aussi le principal régulateur du climat urbain, qui se distingue de celui des campagnes par des îlots de chaleur dus notamment à la pollution et aux surfaces minérales. Or la masse végétale entraîne en période chaude une baisse de 1° à 4°C de la température. Les arbres humidifient l'air sec des villes par évapotranspiration, stockent le carbone et libèrent l'oxygène grâce à la fonction chlorophyllienne. Enfin, ils filtrent l'air grâce à leur feuillage (1 ha de forêt fixe en moyenne 50 t de poussières par an).

Favoriser les arbres en ville est donc un moyen efficace et bon marché d'anticiper les changements climatiques. Tel est l'objectif du nouveau Règlement sur la protection des arbres (RPA), qui remplace celui de 1976. Quels en sont les points forts ?

L'art. 1 RPA évoque la responsabilité incombant à chaque propriétaire d'assurer une saine croissance des arbres sis sur sa parcelle, ainsi que la sécurité. C'est pourquoi les arbres dès 30 cm de diamètre, mesuré à 130 cm du sol, doivent faire l'objet d'une autorisation d'abattage. Sur ce point, le nouveau règlement est plus souple que l'ancien, qui mesurait le diamètre à 100 cm du sol. L'élagage et l'écimage inconsidérés ou non conformes aux règles de l'art ou ne respectant pas la forme naturelle de l'arbre, sont désormais assimilés à un abattage et peuvent faire l'objet d'une amende pouvant aller jusqu'à Fr. 20'000.-.

Il en va de même des atteintes blessant gravement les racines, notamment en cas de travaux. Au demeurant, l'élagage et l'écimage doivent rester des mesures exceptionnelles. En effet, si l'arbre est adapté à sa situation, il doit pouvoir se développer selon son architecture naturelle. Si tel n'est pas le cas, un abattage est préférable à une taille mutilante qui le rendra dangereux.

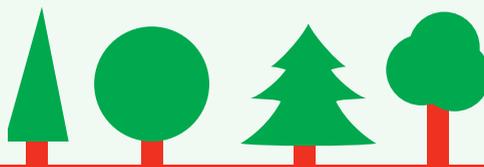
Dans sa pesée des intérêts, la Municipalité tiendra désormais compte des coûts d'entretien déjà consentis par le propriétaire, de la valeur de l'arbre pour le paysage urbain, de sa valeur écologique et enfin des possibilités de compenser. Elle pourra dispenser de compenser lorsque la portion non bâtie de la parcelle possède une surface arborée de plus de 30%. La compensation est prévue en nature, mais elle pourra être réalisée sur une autre parcelle. Le RPA privilégie les compensations par des essences indigènes, de sorte à enrichir l'écosystème urbain. Lorsque la compensation en nature n'est pas possible, elle pourra avoir lieu sous la forme d'aménagements en faveur de la biodiversité ou du paysage, telles que toiture végétalisée ou plantation d'une haie vive. A défaut, une taxe de compensation sera prélevée en fonction de la valeur de l'arbre. Elle alimentera un Fonds communal d'arborisation.

Quant au suivi des compensations, il sera désormais assuré par le système communal d'information sur le territoire (SIT), qui tiendra l'inventaire de toutes les mesures fixées par les permis de construire et les autorisations d'abattage. Le SIT fournira aussi des statistiques sur le nombre d'arbres plantés dans l'année, les essences, etc.

Enfin, le RPA prévoit que les services communaux conseillent les propriétaires et définissent avec eux les mesures de protection ou de compensation. La Police des constructions reste compétente pour l'application du RPA.

La Municipalité dispose maintenant d'un outil moderne pour garantir le maintien du patrimoine arboré, mais aussi et surtout pour permettre son renouvellement et son extension. Le RPA est consultable sur le site Internet de la Ville : www.yverdon-les-bains.ch/vie-pratiqueguichet-en-ligne/reglements-et-plans/.

Le Service de l'urbanisme et des bâtiments



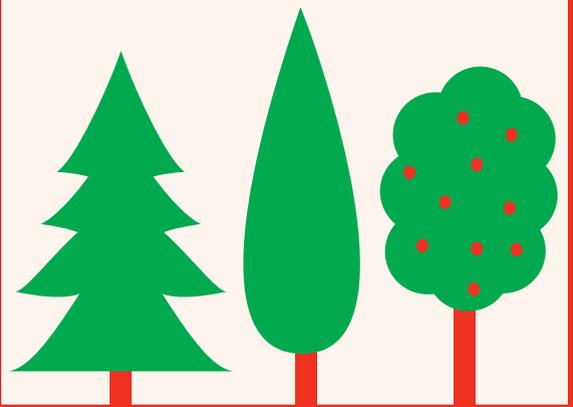
Abattages au Parc Piguet

Une partie de l'espace vert dit « Parc Piguet », situé aux portes du centre historique, a été acquis par la ville en mars 2010 pour y créer un parc public et préserver les vestiges archéologiques qui s'y trouvent.

Préalablement aux travaux d'aménagement du parc, qui sont prévus au printemps 2014, une campagne d'abattage doit être entreprise. Effectués avant la fin de l'année, ces abattages ont pour but de sécuriser le site avant le chantier et son ouverture au public. Des spécialistes ont été mandatés pour dresser un bilan général de l'état sanitaire de la végétation actuelle, essentiellement spontanée, et définir une stratégie pour maintenir un maximum d'arbres tout en garantissant un espace viable et sûr. En effet, l'équilibre entre la préservation d'un espace de nature au centre-ville et les contraintes d'un parc public a été complexe à définir. Au final, le concepteur du parc parie sur l'avenir avec le maintien d'un maximum d'individus, dont on espère qu'ils se développeront de manière harmonieuse.

L'arborisation conservée fera donc l'objet d'un toilettage, qui consiste à supprimer les éventuelles branches sèches ou fragilisées. Pour le reste, les abattages se concentreront uniquement sur les individus jugés dangereux. Ces travaux se dérouleront d'ici la fin 2013 pour ne pas perturber la nidification des corbeaux freux. Les abattages seront largement compensés lors de l'aménagement du parc, par la plantation d'un verger et d'arbres de haute futaie.

Le Service de l'urbanisme et des bâtiments



Gare-Lac: bilan de la consultation publique du plan directeur localisé

La consultation publique du plan directeur localisé (PDL) « Gare-Lac » s'est déroulée du 24 août au 22 septembre 2013. Pendant toute la durée de la consultation, une exposition s'est tenue à l'Hôtel de Ville, qui contenait notamment une grande maquette représentant le projet pour le futur quartier, qui a connu un certain succès. Près de 80 personnes ont également assisté à la réunion publique du 27 août dernier.

Dans l'ensemble, le projet est bien accueilli. Son ambition, qui consiste à étendre la ville vers le lac, a été saluée par les particuliers et les associations. Cet intérêt a suscité questions et observations qui ont été transmises à la Municipalité.

La qualité architecturale, la mixité sociale et intergénérationnelle, la place des coopératives habitantes, le déroulement de la construction du projet sont les sujets qui ont motivé de nombreuses questions, avis et remarques. Le maintien des activités existantes est également une préoccupation partagée. Les

désaccords les plus marqués portent sur les questions de mobilité et de stationnement. Certains commentaires recommandent de limiter le trafic en ville, tandis que d'autres souhaitent davantage de places de stationnement.

Le projet « Gare-Lac » n'a pas pour objectif de faire table rase, mais de faire évoluer le site avec les acteurs déjà présents. Sa mise en œuvre commencera par l'élaboration de plans de quartiers (PQ) par secteurs, qui se feront en partenariat avec les propriétaires fonciers.

Bien que la consultation publique soit terminée, il est toujours possible de prendre connaissance du projet sur le site Internet de la ville (www.ylb.ch/gare-lac) et transmettre son avis à la Municipalité.

Le Service de l'urbanisme et des bâtiments

Les Tables rondes de l'intégration

Pour des personnes qui arrivent à Yverdon-les-Bains et qui découvrent un nouvel environnement socioculturel, il n'est pas toujours simple de comprendre son nouveau voisin ou collègue, ou encore le fonctionnement du système politique suisse ou celui du ramassage des déchets.

Afin d'aider toute personne ayant besoin d'aide et de soutien dans des domaines de la vie de tous les jours, le Service jeunesse et cohésion sociale organise les Tables rondes de l'intégration. Gratuites et ouvertes à toutes et à tous, ces rencontres permettent d'informer les participants sur des thèmes variés, touchant le quotidien de la population. Elles sont en général animées par des migrant-e-s issu-e-s des différentes communautés présentes à Yverdon-les-Bains, en français ou dans dix autres langues disponibles.

Les tables rondes permettent ainsi d'entrer en contact et d'échanger avec des personnes qui se trouvent dans des situations semblables, tout en favorisant les échanges interculturels. C'est un véritable espace de médiation sociale qui valorise la diversité. Les participants acquièrent des connaissances sur le fonctionnement de la société. Ils reçoivent des informations utiles afin de s'orienter dans l'administration, dans le monde du travail ou apprennent à connaître l'école.

Cette formule, qui obtient notamment un franc succès auprès des personnes migrantes, va s'étendre dès cet automne aux institutions qui travaillent avec des personnes d'origine étrangère. Cela permettra de réaliser ce travail d'intégration sociale sur le lieu de l'activité professionnelle, qui favorise le dialogue et le contact.

Si vous êtes intéressés à accueillir une table ronde sur votre lieu de travail ou de vie, nous vous remercions de prendre contact avec la soussignée. Nous vous transmettrons alors toutes les informations nécessaires, comme les sujets à choix ou les dates des prochaines tables rondes.

Contact : Katja Blanc, Déléguée à l'intégration,
024 423 69 44, katja.blanc@yverdon-les-bains.ch

Le Service jeunesse et cohésion sociale

Passeport Vacances : retour réussi

Le Passeport Vacances fêtait cette année son retour à Yverdon-les-Bains pour les vacances d'automne, du 14 au 26 octobre dernier. L'occasion de faire le bilan de cette reprise avec Brice Robert, animateur socioculturel au sein du Service jeunesse et cohésion sociale de la ville (JECOS), responsable du Passeport Vacances.

M. Robert, comment se sont déroulées ces deux semaines d'activités ?

Elles se sont globalement très bien passées. Nous avons organisé en tout 245 activités pendant les deux semaines du Passeport et seules 7 ont dû être annulées, par manque de participants ou mauvaise météo. Nous avons reçu beaucoup de retours positifs des enfants et des parents, qui nous ont fait chaud au cœur. La satisfaction est donc de mise et nous sommes déjà très motivés pour l'édition 2014 !

Quels sont les points à améliorer pour l'an prochain ?

Au niveau de l'organisation générale, le JECOS souhaite créer une structure plus étoffée, basée éventuellement sur un comité de pilotage, pour améliorer la gestion de ce projet. Au niveau des activités, nous devons continuer à nous montrer originaux et créatifs. Les enfants m'ont fait part de leur envie de visiter la gravière de la Poissine, un service de travaux public, voire même d'organiser un camp militaire sur deux jours. Au Passeport Vacances, tout est possible ! Des parents nous ont aussi confié que le temps imparti pour certaines activités pouvait être trop long, ce qui crée parfois des temps morts.

Qu'est ce qui vous a le plus marqué dans cette première expérience ?

J'ai beaucoup de très bons souvenirs, comme les sourires des enfants ou les remerciements des parents. Mais j'ai été impressionné par la disponibilité et l'efficacité de nos bénévoles, qui ont accompli un travail essentiel au bon déroulement du Passeport Vacances. Au nom du JECOS, je les remercie de tout cœur !

Pourrait-on imaginer un Passeport Vacances à Pâques ou en été ?

Pourquoi pas, mais dans un premier temps, nous souhaitons consolider la version automnale avant de songer à étendre le programme à d'autres périodes de vacances.



Deux nouvelles voitures Mobility à Yverdon

Depuis ce mois de novembre, deux nouvelles voitures Mobility carsharing ont pris place à Yverdon-les-Bains, portant à onze le nombre total de voitures rouges dans la Cité thermale. Ce sont les parkings de l'École des Quatre-Maronniers ainsi que celui de la gare (derrière l'Office du tourisme) qui accueillent ces deux véhicules.

Le système d'auto-partage de la société coopérative lucernoise est simple : chaque abonné, à l'aide d'une carte, peut réserver une voiture de son choix puis l'utiliser selon ses besoins. Sans être propriétaire d'un véhicule, un client Mobility peut profiter des avantages d'une voiture tout en diminuant les inconvénients qui sont liés à son utilisation, car le prix de l'abonnement et

les frais d'utilisation comprennent l'entretien, l'assurance, la place de parc, l'essence, les réparations ou encore la vignette. Aujourd'hui, 2600 voitures Mobility réparties sur 1380 emplacements sont disponibles dans toute la Suisse.

Le bouquet de subventions de l'Agenda 21 propose des bons de réduction pour des abonnements Mobility carsharing. Il reste quelques bons : c'est l'occasion d'essayer l'auto-partage !

L'Agenda 21

Impressum

Conception et réalisation : studio KO
Impression : Imprimerie Cornaz SA

Editeur responsable : Commune d'Yverdon-les-Bains, 024 423 61 11, www.yverdon-les-bains.ch

Comité de rédaction : Daniel von Siebenthal, Patrick Genoud, Laurent Exquis, Marie-Christine Dolci Gindroz, Pierre-Alain Kreutschy, Catherine Guanzini, Daisy Jeanneret, Lorna Bertina, Pedro Camps, Richard Guillemain, Sandie Pantet, Raphaël Stöber